

MAIRIE DE BOREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le quinze janvier, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Paule Eeckhout, Maire.

Date de convocation : 09/01/2018

Présents : Mesdames Eeckhout, Degraeve, Thépaut, Didier et Berling-Eeckhout.

Messieurs Sicard, Fudali, de Freitas, Bianchini, Duchesne.

Absent excusé : Vincent Bacot.

Monsieur Fudali a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance en présentant à la signature le compte rendu de la précédente séance du 13 novembre 2017, aucune observation n'ayant été formulée, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal débute sur le premier point à l'ordre du jour :

1-Le Plan Local d'Urbanisme :

Projet de règlement

Plusieurs réunions ont eu lieu au cours de l'année 2017 entre la commission d'urbanisme et l'urbaniste Madame Guigand de l'entreprise ProG urbain afin de rédiger le nouveau Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Pour faire suite à ces réunions, le projet de règlement doit être maintenant soumis au vote des conseillers municipaux puis il fera l'objet d'une enquête publique afin de clore la phase réglementaire.

Madame le Maire fait un rapide rappel des points importants et des grandes lignes du P.L.U en commençant par la zone urbaine.

La zone industrielle du Pommelotier et de Barbéry ne disposent pas de contraintes particulières. Dans un futur proche, le développement des activités de ces dernières pourra devenir une compétence de la communauté de communes.

La taxe G.E.M.A.P.I. est évoquée. Il s'agit d'un nouvel impôt local qui devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2018. À partir de cette date, la communauté de communes a récupéré

la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et doit en fixer le montant par habitant.

Madame Berling-Eeckhout s'interroge sur le durcissement du nouveau P.L.U par rapport à l'existant ? Il s'agit avant tout de changements dans la zone urbaine à savoir des façades en pierres uniquement, des clôtures plus hautes avec la possibilité d'être en haies végétales, des dimensions différentes des abris de jardin, de la superficie des zones de stationnement.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces constituant le règlement du Plan Local d'Urbanisme, Madame le maire procède au vote du conseil. Les conseillers municipaux y sont favorables à l'unanimité.

Ils acceptent également la nouvelle nomenclature des parcelles des zones urbaines et à urbaniser, de la zone agricole et de la zone naturelle et forestière.

Emplacements réservés

Dans le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) de 2007 un emplacement réservé avait été créé.

Il jouxte la parcelle du futur lotissement du Four à Chaux et devait permettre un éventuel élargissement de la rue Elisabeth Roussel.

A l'issue de plusieurs réunions et après concertations d'avis d'architectes, Madame le Maire a proposé dans un précédent conseil de n'acheter qu'une partie de cet emplacement réservé et plus précisément la zone D n°776 longeant les foyers Pinto et Longuet.

Elle propose aujourd'hui de supprimer l'emplacement réservé longeant la parcelle 440 et d'acquérir la seule partie jouxtant les parcelles S1 et S2.

Cette portion de route sera toutefois élargie ultérieurement lors de la création du futur lotissement du Four à Chaux.

A l'unanimité les conseillers municipaux acceptent de supprimer cet emplacement réservé longeant la parcelle 440 et mentionné au P.O.S.

La procédure d'acquisition de l'emplacement réservé bordant les propriétés de Messieurs Longuet et Pinto est en cours de finalisation dans les offices notariaux.

Dans un objectif sécuritaire au croisement du chemin des buttes et de la RD 330 et, à des fins d'élargissement de la chaussée, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un nouvel emplacement réservé à l'intersection dite de la Croix Rouge. Il charge le cabinet Pro-G urbain d'établir des propositions dans ce sens.

2-Demandes de Subventions 2018 :

Projet de places de parking sur la Place du Tisart

Un premier devis avait été établi par l'entreprise Ramery en 2016 à hauteur de 50 000 € H.T.

Il a été envisagé de supprimer un terrain de boules pour y créer 5 places de parking. Toutefois, après réflexion, il s'est avéré que cet emplacement présentait un aspect inesthétique par rapport à la ferme Sainte Geneviève ainsi qu'un caractère dangereux dans le virage.

La nouvelle proposition est de créer ce parking aux lieu et place des prunus en face du numéro 1 place du Tisard.

Le projet de reprofiler la place du Tisard en y aménageant un caniveau doit être réétudié, le passage de canalisations d'assainissement -dans un avenir assez proche -endommagerait la chaussée et remettrait en cause cette réalisation.

Madame le Maire a demandé un relevé topographique au cabinet Richard et l'a chargé de produire un nouveau schéma d'aménagement. Le devis réalisé par les services de l'ADTO s'élève à la somme de 90 000 € H.T.

Une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) a également été transmise au Préfet, l'accord du conseil municipal doit être obtenu pour solliciter cette subvention.

Madame le Maire interroge les conseillers sur ce projet.

Le conseil municipal y est favorable à l'unanimité et autorise Madame le Maire à solliciter les conseils du cabinet Richard pour obtenir un autre plan et convient de ne pas procéder à un goudronnage complet de la place dans l'attente de la mise en place du réseau d'assainissement et l'autorise à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR .

Projet Place de l'Eglise

L'aménagement de places de parking est aussi envisagé sur la place de l'Eglise, plus précisément sous les tilleuls afin d'organiser le stationnement à cet endroit où beaucoup de riverains occupent l'espace public.

L'étude de l'A.D.T.O, présentant un devis d'un montant de 62 000 € H.T. en aménageant 8 places dont une place handicapé, n'a pas retenu l'intérêt de la commission des travaux qui souhaiterait recueillir un autre projet. Les conseillers s'interrogent sur l'emplacement d'une place handicapé qui doit être créé sur le village. La Place de l'Eglise semble être l'endroit idéal notamment lors des événements religieux.

Madame le Maire ajoute qu'elle aimerait aussi voir figurer une chaîne devant le porche de l'église.

Les conseillers, à l'unanimité, sont favorables à la demande de subventions concernant ce projet et autorise Madame le Maire à présenter une demande auprès du Conseil départemental et de l'Etat et à recourir aux services du cabinet Richard pour obtenir un second projet à confronter à celui présenté par l'ADTO.

3- Contrat S.A.C.P.A et subvention « Addictions Alcool Vie libre » :

Contrat S.A.C.P.A

Madame le Maire expose que, dans le passé, la S.P.A acceptait de se déplacer dans la commune pour recueillir des animaux errants en contrepartie du versement d'une subvention.

Dorénavant ce service est assuré par le groupe S.A.C.P.A, expert des problématiques animalières au service des usagers et nécessite la signature d'un contrat de prestation de services.

Le calcul de la participation communale est basé sur les données INSEE du coût du travail de tous salariés (ICHT/M) et la population.

Le dernier indice connu d'avril 2017 est de 113.33.

La cotisation pour l'année 2018 serait de 638,40€.

Compte tenu des difficultés rencontrées récemment dans le village pour capturer 3 chiens errants, le conseil municipal décide à l'unanimité de recourir à cet organisme et de signer une convention dans ce sens.

Subvention « Addictions Alcool Vie Libre »

Une demande de subvention est présentée par l'association " Addictions Alcool Vie Libre "dont le siège est situé à Crépy en Valois. Compte tenu des justificatifs détaillés du rapport d'activités, du nombre de patients assistés, et du bénévolat déployé dans ces actions, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 200 Euros pour l'année 2018.

4. Tarifs 2018 : concessions du cimetière et taxi

Madame le Maire rappelle qu'il convient de revoter les tarifs des concessions dans le cimetière ainsi que l'emplacement du Taxi.

Les tarifs votés en 2015 ont été reconduits à l'unanimité :

- concession cinquantenaire d'une superficie de 3.36m²: 300 €

- concession d'une superficie supérieure: 300€ par tranche de 3,36m²

- case dans le columbarium, d'une contenance de 4 urnes : 600 € trentenaire

1200€ cinquantenaire

- dépôt de cendres dans le jardin du souvenir avec plaque en granit fournie et posée par la mairie : 100€

Pour l'emplacement Taxi, il s'agit de M. Boutra Mansour, gérant de l'entreprise « Abbaye central taxi » qui stationne Place de l'Eglise sur une place non matérialisée. Le montant du droit de place est de 160 € T.T.C.

Les conseillers reconduisent également le tarif de droit de place pour l'année 2018.

5. Questions diverses

1. Madame le Maire fait lecture d'une demande du syndicat d'énergie SE60 qui rappelle que depuis 2016, les opérateurs publics ont l'obligation de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'électricité pour les contrats d'une puissance supérieure à 36 KVA. Un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés à cet effet a été créé.

Il suggère que les communes intéressées rejoignent ce groupement qui est ouvert à tous les acheteurs publics et concernent tous les profils de consommation, inférieurs ou supérieurs à 36 KVA.

Madame le Maire explique que ce groupement de commandes vise à obtenir des offres compétitives en mutualisant les besoins en déchargeant les adhérents des procédures d'appels d'offres et de négociation des marchés. Elle rappelle que le fournisseur d'électricité de la commune est la société ENEDIS.

Monsieur Fudali fait remarquer que nous ne disposons d'aucun recul sur le fonctionnement de ce groupement d'achat.

Madame le Maire propose de recueillir des informations auprès des communes qui ont adhéré en 2017 et notamment sur les avantages obtenus, tant dans le domaine de la fourniture électrique que sur le prix des matériels(ampoules, transformateurs..).

Après discussion, il apparaît que le risque de changement de fournisseur pourrait être préjudiciable à la collectivité et la proposition est rejetée.

2. Les services départementaux ont sollicité les communes du département pour recueillir des informations historiques sur la première guerre mondiale dont le centenaire sera célébré cette année, sous forme d'une exposition intitulée " 686 communes, 686 héros".

A cette fin, il est demandé de proposer le nom d'un soldat brestoïis mort au champ de bataille qui pourrait représenter notre commune.

Trois soldats ont été identifiés, et il a été décidé de retenir le nom d'Edouard Rayon mort pour la France le 29 juillet 1918.

3. Madame le Maire a reçu Madame Souverain, représentant le P.N.R, qui a aménagé un parcours de randonnées Vélo Tout Chemin Senlis Chantilly, intitulé "De petites routes en chemins, découvrons la vallée de la Nonette".

Le PNR souhaite jalonner deux nouveaux circuits dont un traverse la commune de Brest, venant d'Ermenonville pour rejoindre la route de la baraque Chaâlis. L'emplacement de 4 panneaux a été identifié (rue du Pont saint Martin, rue de la Ferme/rue Elisabeth Roussel, rue du Pont de Corne, et Chemin du Fond d'Enfer/N330).

4. Madame le Maire fait lecture d'une lettre de remerciements de Monsieur de Virieu qui a reçu la subvention communale pour participer à la sauvegarde du "béliet de Chaâlis". Il nous offre généreusement des invitations pour les Journées de la Rose.

5. Au début de l'année 2017, dans le cadre de l'action Vigipirate, les services de la préfecture avaient incité les communes à équiper leurs établissements scolaires d'une alarme. Des crédits de subventions seraient débloqués pour ce projet.

La commune de Brest a déposé une demande de subvention dans les délais impartis assortie d'un devis et d'un plan de la structure.

Après plusieurs relances en cours d'année, il nous a été répondu que : « le ministère ne disposait pas des crédits nécessaires à un financement de ce projet et nous conseillait de

rechercher d'autres sources de financement, n'étant pas certain que cet équipement soit encore éligible aux subventions en 2018 ».

Le conseil municipal a souhaité attendre le prochain appel à projet de l'Etat pour savoir si ces travaux seront éligibles aux subventions avant d'engager cette dépense.

6. A l'issue de plusieurs négociations entre la commune et le Syndicat intercommunal du Sage de la Nonette, ce dernier a déposé une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Feder en vue de procéder à une étude visant à recentrer le lit du ru de Chambord avec abaissement voire arasement du radier du pont saint Martin.

Madame le maire fait part de sa satisfaction de voir ce projet enfin pris en charge par le syndicat, alors même qu'il ne s'agit que d'une nouvelle étude de faisabilité.

7. Monsieur Claude Fudali rappelle que le Syndicat Intercommunal du Sage de la Nonette souhaite aménager une piste cyclable bordant la Nonette entre Borest et Montlévêque; une réunion est organisée pour exposer la faisabilité du projet.

Il ressort des discussions au sein du Conseil Municipal que les berges ne se prêtent pas à cet aménagement, outre les difficultés d'accès exposées, le coût pourrait être très élevé pour une utilisation très limitée.

Le conseil municipal charge Messieurs Fudali et Bianchini de représenter la commune de Borest aux réunions organisées à cet effet et de faire part de leur réticence.

8. Madame le Maire remercie Monsieur Pierre Savignac pour la fourniture des enveloppes avec une jolie photo du "chemin des vaches" utilisées pour l'envoi des invitations pour le repas des aînés.

9. Une demande de subvention présentée par l'association "les restos du cœur" a été rejetée, les conseillers estimant que cette initiative s'inscrivait dans une démarche personnelle et ne devait pas être prise en charge sur le budget de la collectivité.

10. Madame le Maire a demandé à Madame Valérie Merle de réunir les membres du comité des fêtes pour envisager une sortie en car dans les vignobles champenois, au cours de l'année 2018.

Plusieurs borestois ayant manifesté cette volonté de "sortie communale", il conviendrait de procéder à un sondage auprès de tous les habitants pour déterminer l'intérêt de cette visite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 h 15.

La date du prochain conseil municipal a été fixée au jeudi 15 Février 2018 à 20h30.